

# Annexe 1 au règlement intérieur des services périscolaires :

## Tarification des services périscolaires

(délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2023)

### Restauration scolaire :

Repas enfant : 3,80€

P.A.I. avec panier-repas : 1,00€

Repas adulte : 6,00€

### Garderies périscolaires de Saint-Martin-sur-Ouanne et Charny :

Matin : 1,50€

Soir : 2,50€ (goûter inclus)

Pour connaître les tarifs de l'accueil périscolaire de Villefranche, merci de contacter l'association Enfance et Loisirs Pour Tous au 03 86 91 82 88.

### Règlement des factures :

Les factures sont à payer au **Trésor Public d'Auxerre** par carte bleue, chèque, numéraire ou virement (IBAN : FR26 3000 1001 67C8 9500 0000 022). Un prélèvement automatique des factures de cantine et garderie peut être mis en place à la demande du Payeur auprès du service des affaires scolaires ([scolaire@ccop.fr](mailto:scolaire@ccop.fr)).